

Avis voté en plénière du 27 janvier 2015

La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé

Déclaration du groupe de la coopération

Les dispositifs médicaux qui vont de la simple seringue ou béquille aux cœurs artificiels valves cardiaques ou robots chirurgicaux, représentent un marché tout à fait considérable estimé à 23 milliards d'€, dont 13,4 correspondent à des dispositifs médicaux remboursables.

Dès lors il était de notre rôle de veiller à l'efficacité de ces dépenses, dans un système de sécurité sociale où personne n'a intérêt à ce qu'il coûte moins cher, excepté in fine, le contribuable représenté par l'État. Or la position de l'État est d'économiser 10 milliards d'€ sur les frais de santé et en particulier l'hôpital. Comment faire mieux et plus avec moins ?

Les dispositifs médicaux innovants à visée thérapeutique mériteraient une meilleure classification, l'évaluation de ces dispositifs reste parfois insuffisante, et globalement les coûts restent mal connus et faiblement régulés : ainsi s'il est vrai que ces dépenses progressent fortement, on en apprécie mal les conséquences réelles ; les conséquences économiques de la recherche, les vraies innovations à finalité diagnostique ou thérapeutique, sont d'évidence positives. Encore faut-il qu'elles ne soient pas hors de portée des possibilités financières de la Sécurité Sociale et des malades qui financent les mutuelles et leur « reste à charge ».

Par ailleurs les dispositifs médicaux, dont on sait qu'ils contribuent fortement au développement des soins ambulatoires et favorisent le retour au domicile du malade, étant en progression constante, devraient provoquer une diminution constante des dépenses de l'hôpital.

C'est pourquoi, l'avis préconise notamment et à raison que la Haute Autorité pour la Santé dispose d'avis d'économistes de la santé pour mieux apprécier les enjeux coûts/prix/tarifs, que les malades et usagers soient mieux ou, enfin représentés, tout comme les pharmaciens d'officine.

L'avis souligne également avec pertinence les enjeux en matière d'innovation et de capacité à construire une filière industrielle porteuse d'emplois qualifiés.

La dimension éthique du sujet se heurtera comme toujours à des écueils économiques,...qui aura droit cette année à son cœur artificiel ? Le jeune ou le centenaire ? Le pauvre ou le riche ? Qui exploitera et à quelles fins les données collectées par des dispositifs médicaux connectés, externes ou implantés et sous quels contrôles de nos libertés et de notre condition humaine ?

Le groupe de la coopération a voté faveur de l'avis.